

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION

43, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

8 mois, 5 fr.; 6 mois, 4 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

8 mois, 6 fr.; 6 mois, 5 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

Les anarchistes. Explosion dans une fabrique de dynamite. Deux grands incendies à Paris. Ravachol à Saint-Etienne.

LA PRESSE

Le ministère, directement provoqué à chercher dans une modification à la loi sur la presse un remède contre l'anarchie, s'est exécuté. La provocation a été suivie d'effet.

Il y a comme cela des gens qui s'imaginent que si Ravachol a assassiné l'ermite de Chambles, les excitations de la presse y sont pour quelque chose. Pour leur faire plaisir, M. Ricard, en sa qualité de juriconsulte et de ministre de la justice, a été chargé par ses collègues de rédiger un beau petit projet de loi qu'il a déposé hier sur le bureau de la Chambre.

La première modification à la loi de 1881 consiste à combler une lacune de l'article 24 en assimilant la provocation à la destruction par substances explosibles à la provocation au meurtre, à l'incendie et au pillage. Une pareille modification a déjà été introduite à l'article du Code pénal visant ces crimes. Je persiste à penser que c'est là un travail bien inutile.

Pas plus que M. Camille Pelletan, qui fait ce matin dans la Justice cette observation fort saine, je n'ai jamais compris les subtilités des juristes, pour lesquels l'emploi des explosifs ne constitue pas une tentative de meurtre, quand même aucune personne n'aurait été blessée du fait de l'explosion.

Il est clair que si je pose une bombe, comme dirait Simon Biscuit, dans une maison habitée, et que cette bombe éclate en faisant sauter tout ou partie de la maison, j'ai commis une tentative de meurtre sur toutes les personnes qui se trouvaient dans l'immeuble. Mais enfin, puisque les juriconsultes, puisque les magistrats chargés d'appliquer la loi avaient des scrupules, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on leur donne satisfaction. La disposition nouvelle n'a rien d'excessif.

Je dois reconnaître, d'ailleurs, qu'en ce qui concerne cet article 24, le ministère s'est montré plus libéral que les honorables sénateurs qui l'ont provoqué à agir et même que quelques-uns de nos confrères. Le ministère s'est refusé à trancher le mot « directe » qui a fait, depuis quelques semaines, l'objet de tant de discussions. Nos lecteurs savent pour quelles raisons il m'a été impossible d'admettre la provocation « indirecte » qui nous aurait menés tout droit à la complicité morale, c'est-à-dire à tout ce qu'il y a au monde de plus antijuridique et de plus injuste.

Dans le nouveau projet de loi, le texte visant seulement la provocation directe est maintenu. Comme le législateur de 1881, dit M. le garde des sceaux dans son exposé des motifs, nous pensons que la provocation n'est punissable qu'autant qu'elle est directe, c'est-à-dire assez précise pour que le juge puisse établir entre elle et les actes coupables auxquels elle tend un lien étroit, une relation incontestable. Sur ce point, mes compliments à M. Ricard, mes compliments au ministère.

Et je laisse de côté pour le moment l'article 25, relatif aux provocations

adressées aux militaires dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs. Cette question si importante mérite d'être traitée à part.

J'arrive tout de suite à la disposition de la loi qui me paraît soulever des objections de la dernière gravité. Aux termes de l'article 49 de la loi de 1881, il ne pouvait y avoir en cas de délit de presse ni arrestation ni prévention de l'inculpé, ni saisie préventive de l'écrit incriminé. Le nouveau projet abroge cette disposition en ce qui touche aux délits prévus par l'article 24, c'est-à-dire aux délits de provocation au meurtre, à l'incendie, au pillage, à la destruction par explosifs, et aussi aux crimes contre la sûreté de l'Etat.

Ici, je m'insurge. Car il ne s'agit pas seulement des crimes de droit commun, mais aussi des crimes contre la sûreté de l'Etat, qui sont d'ordre essentiellement politique. Quel est l'article un peu violent qui ne pourra pas être poursuivi pour provocation à un crime contre la sûreté de l'Etat? Et alors vous arrêtez préventivement l'auteur de l'article! Quel arbitraire aux mains du parquet du gouvernement! C'est, dans telle circonstance qu'on pourrait prévoir, la liberté de la presse purement et simplement confisquée, et nous voilà très loin des anarchistes.

Si le ministère s'imagina qu'une pareille disposition sera acceptée par la majorité républicaine des Chambres, il se trompe grandement.

J'engage M. Loubet et M. Ricard à ne pas poser sur l'arrestation et la saisie préventives la question de cabinet.

RANC.

LA POLITIQUE

On n'a pas assez insisté, croyons-nous, sur le petit incident des chemins de fer tunisiens et sur le débat qui s'est élevé avant-hier à la Chambre. Il s'agissait, on s'en souvient, de la Compagnie Bône-Guelma qui s'occupe surtout de construire des lignes là où il ne passe ni voyageurs, ni marchandises, attendu qu'elle a une garantie d'intérêts concédée par le gouvernement, — garantie basée sur le nombre de kilomètres exploités et sur le transit négatif de ces kilomètres. Si l'on passe personne, elle reçoit de gros arrérages. Si l'on passe du monde, elle reçoit d'autant moins. Et comme la rente consentie par l'Etat rapporte plus que les voyageurs et les bagages, — elle ne pose des rails que là où elle sait bien qu'on ne s'en servira pas!

On conçoit que dans ces conditions on ait fait grise mine à M. Barthaut, qui venait demander pourquoi on ne laisserait pas Bône-Guelma allonger dans le territoire de la Régence des kilomètres et des kilomètres de voie ferrée. On a voté l'ordre du jour pur et simple et on continuera à ne pas autoriser l'étonnante compagnie qui exploite l'Etat et non pas l'Algérie et la Tunisie, à entreprendre des chemins de fer d'intérêt uniquement financier.

Ce petit débat nous intéresse particulièrement, nous autres Lyonnais, parce que nous avons failli, nous aussi, avoir affaire à une garantie d'intérêts qui aurait fait bien pu nous devenir aussi onéreuse que celle de Bône-Guelma. Lors du fameux projet du pont de Fourvière — qui risque, en l'état, d'aller rejoindre celui du lac d'Annecy — il s'agissait aussi de donner aux financiers propriétaires du chemin de fer desservi par ce pont, une garantie d'intérêt que, tout d'abord, on déclarait purement théorique.

Par des chiffres mirobolants, on établissait que jamais, en réalité, il n'y aurait besoin d'un centime de cette garantie,

attendu que la ligne devait produire des revenus de cocagne à tous ses heureux actionnaires. Eh! pour Bône-Guelma aussi on annonçait monts et merveilles — et une fois la garantie obtenue on s'est borné à exploiter la bourse des contribuables. Les Lyonnais plus malins que les représentants de la France, ont vu clair dans la plaisanterie financière qu'on leur « posait ».

Ils ont dit aux financiers trop voraces : Si vous n'avez pas besoin de la garantie de la ville, pourquoi la demandez-vous? Et comme on la demandait, ce, pour recommencer résolument le petit truc de Bône-Guelma, les pourparlers n'ont pas abouti.

Il n'est pas mauvais, à l'occasion, de rappeler ces petites histoires locales.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 mai.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

L'ORGANISATION COLONIALE

Ils se sont occupés du projet de loi sur l'organisation coloniale dont le Sénat a commencé hier l'examen.

MM. Loubet, président du conseil, de Freycinet, ministre de la guerre, et Jaurès, sous-secrétaire d'Etat des colonies, ont rendu compte de l'entrevue qu'ils ont eue avec la commission qui a élaboré ce projet.

Le gouvernement combattra l'article 4 qui demande le rattachement définitif de l'administration des colonies au ministère de la marine et soutiendra la création d'un ministère spécial des colonies.

M. Jaurès a indiqué le sens des observations qu'il présentera au Sénat en ce qui touche les parties du rapport de la commission relatives à l'organisation de l'administration centrale et des colonies.

LES TRAITEMENTS DES OFFICIERS

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a soumis à l'examen du conseil un projet de loi tendant à accorder le bénéfice d'une retraite proportionnelle aux officiers de l'armée de terre au bout de 25 ans de service au lieu de 30.

Le nombre des officiers qui pourront bénéficier chaque année de cette loi, est fixé à 200 au maximum, sans que le nombre total puisse dépasser 2.000.

LA DURÉE DU SERVICE MILITAIRE

M. de Freycinet a présenté en outre à ses collègues un projet modifiant la durée du service militaire dans la réserve de l'armée territoriale.

La durée du service dans la réserve est fixée à dix ans au lieu de sept et celle du service dans la territoriale est diminuée de trois ans, l'âge de la libération définitive restant fixé à 45 ans, sans que les périodes d'instruction, soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale, puissent être modifiées ou multipliées.

Les hommes de la réserve continuent à être astreints comme aujourd'hui à deux périodes de vingt-huit jours chacune et ceux de l'armée territoriale à une période de treize jours.

Enfin, M. Cavaignac, ministre de la marine, fait savoir qu'il avait été entendu hier par la commission du budget.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 21 mai.

La commission du budget a repris aujourd'hui l'examen du rapport de M. Salis, sur la réforme du régime des boissons.

La commission a confirmé par un vote définitif le dégrèvement des vins, cidres, bières et poires conformément au système établi par le ministre des finances qui a proposé,

on le sait, de supprimer tous les droits actuels, à l'exception du droit de consommation.

Ce droit qui est actuellement pour les vins de 4 francs, 1 fr. 50 ou 2 francs, suivant les régions, et que M. Rouvier proposait de fixer au chiffre de 2 francs, a été fixé par la commission au chiffre uniforme de 1 fr. 50.

Pour les cidres, le droit de consommation fixé à 0 fr. 80 cent. par le gouvernement a été abaissé à 0 fr. 75 cent. par la commission.

La commission, sur la demande de M. Salis, rapporteur, et de quelques-uns de ses collègues, a adopté un nouvel article relatif à la suppression des octrois.

Cet article fixe un tableau de taxes d'octroi dans lequel les communes pourront se mouvoir de façon à amener le dégrèvement des denrées alimentaires.

En ce qui concerne le titrage alcoolique des vins, la commission a décidé d'entendre les délégations qui demanderont à déposer devant elle.

Les modifications adoptées par la commission créent une différence de 15 millions pour les vins et de plus d'un million sur les cidres. Ces sommes seront compensées ultérieurement.

La question de l'alcool a été réservée.

Commission des Douanes

Paris, 21 mai.

Voici le procès-verbal officiel de la séance tenue aujourd'hui par la commission des douanes.

La commission des douanes s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Méline. Au début de la séance, M. Méline a fait connaître à la commission que le ministre des affaires étrangères demandait d'ajourner l'entrevue qu'il devait avoir avec elle au sujet de nos relations commerciales avec l'Espagne, pour cette raison que dans l'état des pourparlers engagés avec ce pays il pourrait y avoir des inconvénients à un échange d'opinions publiques.

M. Charles Roux regrette de ne pouvoir soumettre au gouvernement les observations que lui suggère la comparaison du tarif minimum espagnol et du tarif minimum français. Il fait remarquer que le tarif minimum espagnol qui est presque prohibitif, ne saurait être échangé purement et simplement contre notre tarif minimum qui lui est beaucoup inférieur.

M. Charles Roux ajoute qu'il faut faire une convention commerciale.

M. Georges Berger appuie ces observations.

M. Turrel signale l'inquiétude que ces incertitudes font régner dans le monde de la viticulture française.

CHAMBRE

Paris, 21 mai.

AVANT LA SÉANCE

Le jour même de sa rentrée, la Chambre avait décidé d'aborder immédiatement la discussion de l'important projet sur les caisses d'épargne : voilà la troisième séance qu'elle tient depuis le 17 et le débat n'est pas encore ouvert. Les interpellations ont pris tout le temps de nos honorables et l'on ne sait encore si ce projet pourra être abordé aujourd'hui.

En effet, M. Lavy doit, dès le début de la séance interpellier sur les arrestations d'anarchistes. Les adversaires de M. Lavy font remarquer dans les couloirs que si M. Lavy a manifesté une si vive émotion en apprenant les arrestations opérées, c'est que parmi elles figurait celle de l'un de ses agents électoraux. Cet agent ayant été rendu à la liberté après le 1^{er} mai, la colère de M. Lavy doit avoir évidemment perdu de son intensité.

On espère donc pouvoir s'occuper des caisses d'épargne.

L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

L'Élection de M. Clapot

L'élection de M. Clapot dans le Rhône, est validée sans débat.

M. le président annonce la démission de MM. Spuller et Dethou, élus sénateurs.

LES ARRESTATIONS D'ANARCHISTES

INTERPELLATION DE M. LAVY

La parole est à M. Lavy pour le développement de son interpellation sur les arrestations d'anarchistes opérées dans la journée du 22 avril.

M. Lavy rappelle les diverses explosions qui ont eu lieu et qui, dit-il, n'ont eu pour cause que des vengeances personnelles contre des magistrats qui avaient jugé les anarchistes de Levallois-Perret et de Saint-Denis. La police n'aurait-elle pas pu prendre des mesures pour prévenir ces explosions qui avaient été annoncées dans des brochures?

Le 22 avril on a arrêté de nombreux anarchistes à Paris et en province. M. Lavy se plaint qu'on ait ainsi arrêté sans raison des citoyens coupables seulement de professer des théories politiques différentes de celles du gouvernement à l'occasion d'actes criminels auxquels on savait qu'ils n'avaient pris aucune part, même indirecte.

En effet, sur 238 personnes arrêtées 7 seulement ont été condamnées, 174 ont été relâchées, il n'en reste que 57 soumises à l'instruction.

M. Lavy critique ensuite les mesures prises à l'occasion du 1^{er} mai, mesures qui contrastent avec ce qui s'est passé dans divers pays étrangers, notamment en Angleterre et en Allemagne. Il ne faut pas perdre de vue que parmi ceux qui professent des théories anarchistes, il y a le parti des terroristes, de ceux qui se livrent à des actes criminels que tout le monde réprouve, et le parti des théoriciens qui se contentent d'exposer leurs théories par le livre et le journal. Il n'est pas juste d'arrêter les seconds pour les crimes commis par les premiers.

L'orateur rappelle qu'au moment de la campagne boulangiste les anarchistes étaient avec les boulangistes contre le parti républicain. (Interjections sur les bancs des boulangistes.)

M. Lavy poursuit : Les socialistes ne peuvent que redouter l'expansion du mouvement anarchiste et le gouvernement y travaille inconsciemment en faisant des anarchistes des martyrs. La police en somme, a été impuissante à prévenir les attentats et à les réprimer. Il appartient à la Chambre de déclarer qu'elle ne veut ni des expulsions injustifiées, ni des arrestations illégales, et qu'il faut conserver son calme, exécuter les lois de répression contre les attentats, tout en comprenant qu'il y a des faits qui nous dominent et qu'on doit travailler à amener tous les esprits à la République par la pratique de la liberté et de l'égalité des droits et des devoirs sociaux.

La paix sociale ne sera obtenue que si les réformes attendues se produisent. Le peuple a une arme plus terrible d'ailleurs que la dynamite : l'instruction apportera chaque jour ses fruits et il dépend du gouvernement de mettre par les lois une digue aux révolutions. (Mouvements divers.)

RÉPONSE DE M. LOUBET

M. Loubet répond que les arrestations n'ont pas été faites en vue de la journée du 1^{er} mai. Loin de chercher à effrayer la population, le gouvernement a tout fait pour la calmer, les troupes appelées à Paris ont été tenues éloignées de la voie publique. Ce qui inquiétait la population, c'étaient les attentats dont on craignait le retour.

Le gouvernement, explique le président du conseil, s'est préoccupé, à la suite des premiers attentats, de rechercher les détenteurs d'explosifs : ceux-ci apparaissent comme formant une véritable organisation. Il importait de se livrer rapidement à toutes les perquisitions nécessaires ; c'est en vue de ce résultat que des arrestations ont été opérées, et si le gouvernement a éprouvé un regret, c'est de n'avoir pu prévenir l'attentat dirigé contre la maison de M. V... Quant aux expulsions d'étrangers, elles ont été au nombre de 67 seulement et s'appliquent pour le plus part à des hommes qui étaient dans leur pays des condamnés de droit commun.

M. Loubet repousse la distinction établie par l'interpellateur entre les théoriciens de l'anarchie et les praticiens qui font sauter les maisons. On finit le philosophe et on commence le dynamiteur? Le président du conseil invite M. Lavy à fixer une limite entre ces deux catégories de personnes dont les doctrines se résument en un même mot : Guerre à la société.

Nous ne pouvons regretter ce que nous avons fait, déclare en terminant M. Loubet, et nous sommes prêts, le cas échéant, à le recommencer.

La grande majorité de la Chambre applaudit.

M. Déroulède à la parole. Il faut, dit-il, qu'on se sépare nettement en démocrates et en démagogues, aujourd'hui que quelques hommes, changeant la formule socialiste de 1848, ne disent plus : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant », mais vivre sans travailler ou assassiner sans combattre. Aussi, la Chambre votera l'ordre du jour que je propose et par lequel, approuvant la conduite du gouvernement, elle s'en déclare solidairement responsable. (Applaudissements.)

M. Lavy soutient qu'il y a eu des arrestations arbitraires que le Parlement doit révoquer. L'orateur votera sans l'ordre du jour de M. Déroulède, parce que cet ordre du jour condamne une doctrine et que le Parlement n'a pas le droit de juger les doctrines. (Bruit.)

M. le Président fait connaître qu'il a reçu de MM. Guillemin, Bastide et Turrel un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations et l'attitude du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Maujan demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Déroulède se rallie à l'ordre du jour Guillemin.

M. le président du conseil dit que le gouvernement appuie cet ordre du jour.

M. Maujan retire l'ordre du jour pur et simple.

LE VOTE

L'ordre du jour Guillemin est mis aux voix et adopté à la majorité de 471 voix contre 39 sur 501 votants.

Les Caisses d'Épargne

L'ordre du jour appelle la première délibération sur : 1^o le projet du gouvernement ; 2^o sur la proposition de M. Hubbard et de plusieurs de ses collègues, sur les caisses d'épargne.

DISCOURS DE M. HUBBARD

M. Hubbard dit que la loi qui vient en discussion est une loi sociale au premier chef. On a dit que les caisses d'épargne vivaient sur les contribuables, c'est une erreur. L'argent déposé par les déposants a été employé par l'Etat pour constituer un portefeuille de la caisse des dépôts et consignations qui est en état de faire face aux intérêts. Mais aujourd'hui le gouvernement, en achetant de la rente française pour employer les fonds des caisses d'épargne, a fait monter le prix de cette même rente d'une façon arbitraire et si, demain, il était obligé de vendre ces titres pour rembourser les sommes exigibles à vue, il provoquerait une baisse considérable.

La sagesse nous oblige à faire un autre emploi des fonds des caisses d'épargne. Il faut que la caisse des dépôts et consignations ait plus de latitude et puisse placer l'argent des caisses d'épargne en prêts aux départements, aux communes et même en prêts sur première hypothèque. Ce système fonctionne du reste en Belgique, et c'est là que se trouve la solution de la question du crédit agricole.

La caisse d'épargne doit être une agence de progrès et de moralisation dont l'action bienfaisante rayonne partout autour d'elle. (Très bien ! Très bien ! Il est temps de suivre l'exemple qui nous est donné par l'étranger et de s'engager résolument dans la voie du progrès. Il faut rendre de plus en plus intense la vie collective, et pour cela activer la circulation du crédit au lieu de continuer à entraver le capital. Il faut réaliser la formule : Un pour tous, tous pour un. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Armand Després demande à la Chambre de déclarer l'urgence en faveur de la proposition déposée par lui et concernant le mode de nomination des directeurs et économes comptables des écoles professionnelles.

M. Leydet dit qu'il y a cinq ans qu'on cherche une solution et qu'il s'agit de faire une loi pour toute la France. Il faut être assuré du concours des ministres du com-

Feuilleton de L'ECHO DE LYON
22 Mai

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

JULES VERNE

« Malédiction ! s'écria John Bunishy, qui repoussa la barre d'un bras désespéré. »

— Des signaux ! dit simplement Philéas Fogg. »

Un petit canon de bronze s'allongea à l'avant de la *Tankadère*. Il servait à faire des signaux par les temps de brume.

Le canon fut chargé jusqu'à la gueule, mais au moment où le pilote allait appliquer un charbon ardent sur la lumière.

« Le pavillon en berne », dit Mr. Fogg.

Le pavillon fut amené à mi-mât. C'était un signal de détresse et l'on pouvait espérer que le paquebot américain, l'apercevant, modifierait un instant sa route pour rallier l'embarcation.

« Feu ! » dit Mr. Fogg.

Et la détonation du petit canon de bronze éclata dans l'air.

XXII

Où Passepartout voit bien que, même aux antipodes, il est prudent d'avoir quelque argent dans sa poche.

Le *Carnatic*, ayant quitté Hong-Kong, le 7 novembre, à six heures et demie du soir, se dirigeait à toute vapeur vers les terres du Japon. Il emportait un plein chargement de marchandises et de passagers. Deux cabines de l'arrière restaient inoccupées. C'étaient celles qui avaient été retenues pour le compte de Mr. Philéas Fogg.

Le lendemain matin, les hommes de l'avant pouvaient voir, non sans quelque surprise, un passager, l'œil à demi hébété, la démarche branlante, la tête ébouriffée, qui sortait du capot des secondes et venait en titubant s'asseoir sur une drôme.

Ce passager, c'était Passepartout en personne. Voici ce qui était arrivé.

Quelques instants après que Fix eut quitté la tabagie, deux garçons avaient enlevé Passepartout profondément endormi et l'avaient couché sur le lit réservé aux fumeurs. Mais trois heures plus tard, Passepartout poursuivi jusque dans ses cahuchers par une idée fixe, se réveillait et lutait contre l'action stupéfiante du narcotique. La pensée du devoir non accompli secouait sa torpeur.

Il quittait ce lit d'ivrognes et trébuchant, s'appuyant aux murailles, tombant et se relevant, mais toujours et irrésistiblement poussé par une sorte

d'instinct, il sortait de la tabagie, criant comme dans un rêve : le *Carnatic* ! le *Carnatic* !

Le paquebot était là fumant, prêt à partir. Passepartout n'avait que quelques pas à faire. Il s'élança sur le pont volant, il franchit la coupée et tomba inanimé à l'avant, au moment où le *Carnatic* larguait ses amarres.

Quelques matelots, en gens habitués à ces sortes de scènes, descendirent le pauvre garçon dans une cabine de secondes, et Passepartout ne se réveilla que le lendemain matin, à cent cinquante milles des terres de Chine.

Voilà donc pourquoi il se trouvait sur le pont du *Carnatic* et venait humer à pleines gorges les fraîches brises de la mer. Cet air pur le dégrisa. Il commença à rassembler ses idées et n'y parvint pas sans peine. Mais, enfin, il se rappela les scènes de la veille, les confidences de Fix, la tabagie, etc.

— Il est évident, se dit-il, que j'ai été abominablement grisé! Que va dire Mr. Fogg? En tout cas, je n'ai pas manqué le bateau, et c'est le principal.

Puis, songeant à Fix :

— Pour celui-là, se dit-il, j'espère bien que nous en sommes débarrassés, et qu'il n'a pas osé, après ce qu'il m'a proposé, nous suivre sur le *Carnatic*. Un inspecteur de police, un détective aux trousses de mon maître, accusé de ce vol commis à la Banque d'Angleterre! Allons donc! Mr. Fogg est un voleur comme je suis un assassin!

Passepartout devait-il raconter ces choses à son maître? Convenait-il de lui apprendre le rôle joué par Fix dans cette affaire? Ne ferait-il pas mieux d'atten-

dre son arrivée à Londres, pour lui dire qu'un agent de la police métropolitaine l'avait filé autour du monde, et pour en rire avec lui? Oui, sans doute. En tout cas, question à examiner.

Le plus pressé, c'était de rejoindre Mr. Fogg et de lui faire agréer ses excuses pour cette inqualifiable conduite.

Passepartout se leva donc. La mer était houleuse et le paquebot roulait fortement.

Le digne garçon, aux jambes peu solides encore, gagna tant bien que mal l'arrière du navire.

Sur le pont, il ne vit personne qui ressemblât ni à son maître, ni à Mrs. Aouda.

— Bon, fit-il, Mrs. Aouda est encore couchée à cette heure. Quant à Mr. Fogg, il aura trouvé quelque joueur de whist, et suivait son habitude...

Ce disant, Passepartout descendit au salon. M. Fogg n'y était pas. Passepartout n'avait qu'une chose à faire : c'était de demander au purser quelle cabine occupait Mr. Fogg. Le purser lui répondit qu'il ne connaissait aucun passager de ce nom.

— Pardonnez-moi, dit Passepartout en insistant. Il s'agit d'un gentleman, grand, froid, peu communicatif, accompagné d'une jeune dame...

— Nous n'avons pas de jeune dame à bord, répondit le purser. Au surplus, voici la liste des passagers. Vous pouvez la consulter.

Passepartout consulta la liste... Le nom de son

merce, de l'instruction publique et de l'agriculture.

L'urgence est déclarée.
La Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures.
La séance est levée à 5 heures 40.

APRÈS LA SÉANCE

Voici les noms des vingt-sept députés qui ont voté contre l'ordre du jour Guillemin :

MM. Amiel, Baudin, Calvignac, Chassaigne, Cluseret, Conturier, Dumay, Ferron, Franconi, Gabriel, Goussot, Granget, Hovelacque, Jourde, Lachize, Lafargue, Laisant, Lavy, Léveillé, Maret, Paulin-Méry, Tony Réville, Roche, Saint-Martin, Thérion, Thivrier, Turigny.

Informations Politiques

Paris, 21 mai.

LES VOYAGES DE M. CARNOT

M. Carnot va, dit-on, avoir un décor de tapissier pour l'accompagner dans tous ses voyages.

Du moins, l'éclair public ce matin un dessin qui, dit-il, est la reproduction fidèle d'une tapisserie dont le carton est exécuté par M. Joseph Blanc, tapissier qui fera partie des bagages du président de la République. Cette tapisserie servira de toile de fond, de décor officiel au premier magistrat du pays.

C'est sur ces emblèmes, dont la couleur et l'esprit ont été judicieusement discutés, que, dans les circonstances solennelles, s'élèvera l'habit noir de M. Carnot.

LES FRAUDES AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

On assure que MM. Sarda et Mayer, dont nous avions annoncé l'arrestation, ont été remis en liberté.

LES CREDITS POUR LA MARINE

L'impression qui se dégage de la séance d'hier de la commission du budget est que les crédits demandés par le ministre de la marine donneront lieu à des discussions très importantes.

LA FORMULE DU SERMENT

M. Rivet a déposé aujourd'hui une proposition réduisant le serment ainsi :
« Sur moi, honneur et ma conscience, je jure, etc. »

SUSPENSION D'UN COLONEL

Le colonel Pelletier, de l'infanterie de marine, récemment promu à ce grade et commandant supérieur des troupes de la Martinique, vient d'être frappé d'une suspension d'emploi de quatre mois pour son attitude incorrecte vis-à-vis du gouverneur de cette colonie, M. Morachini, et pour irrégularités dans le service.

Il importe de faire remarquer que cette décision a été prise par le ministre de la marine après examen du dossier de l'affaire par les généraux inspecteurs de l'arme et sur leur proposition.

AU CONGO BELGE

Le *Matin* dit qu'il résulte des nouvelles de Brazzaville qu'une caravane composée de 1,800 Arabes, dirigeant un convoi d'ivoire, a été surprise et fusillée par des soldats du Congo belge.

LE VOYAGE DU ROI DE SUÈDE

Toulouse, 21 mai.
Le roi de Suède est arrivé hier soir à cinq heures. Il a été reçu à la gare par le préfet, le maire, les généraux Tisseray, Vionnoir et Mille. Le roi a visité le musée Saint-Raymond, la basilique Saint-Sernin, le capitole et les promenades publiques.

Berlin, 21 mai.

On assure de bonne source qu'en retournant en Suède, le roi fera une visite à l'empereur d'Allemagne.

LES CARLISTES

Madrid, 21 mai.

La presse dénonce la réorganisation du parti carliste. Le bruit court qu'un album serait remis à don Carlos, avec 150,000 signatures.

Les Duels de M. Roulez

Un Mystificateur

Paris, 21 mai.

M. Roulez écrit au *Temps* la lettre suivante :

Monsieur,
Voilà quarante-huit heures que je m'amuse aux dépens de la presse. Toutes les histoires de ce fameux duel pour lequel on s'est tant remué sont imaginaires. J'ai lancé ces canards pour voir jusqu'où irait le rage du reportage et combien par ce siècle de téléphones et de télégraphes, les informations sont exactes.

Je vous ai fait vous emballer sur des pistes qui n'ont jamais existé.

La plaisanterie est terminée, il ne faut pas abuser des meilleures choses.

Votre journal a été plus malin que les autres, et si vos confrères le désirent, je suis tout à leur disposition pour leur prouver que je suis encore vigoureux.

L'incident est donc clos.
Les rieurs sont pour moi.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Roulez.

LES FÊTES DE NANCY

Berlin, 21 mai.

La presse allemande a organisé une véritable campagne contre les fêtes de Nancy.

Ce qu'il y a de grave c'est que cette campagne a été menée à l'instigation du gouvernement de Berlin. C'est la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, l'organe officiel du grand chancelier qui a commencé l'attaque. Tous les autres journaux obéissent comme à un mot d'ordre se sont empressés de marcher sur ses traces. Mais il faut citer en particulier la *Gazette de Cologne* qui s'est fait surtout remarquer par la violence et la perfidie de ses insinuations.

Dans un entrefilet qui affecte l'allure d'un communiqué officiel, la *Gazette* prétend que le chauvinisme français lètera à Nancy ses orgies électorales et fera courir un sérieux danger à la paix européenne.

Il est surprenant d'observer que les Allemands trouvent à redire que M. Carnot aille présider à Nancy des fêtes patriotiques, alors que trois mois plus tard l'empereur Guillaume se rendra à Metz et présidera à l'inauguration du monument de Guillaume Ier, en présence de milliers de vétérans accourus de tous les points de l'Allemagne pour donner à cette solennité le même caractère de chauvinisme qu'on rendait tant de voir prendre aux fêtes de Nancy.

Ainsi donc pour la presse allemande, ce qui est permis en deçà des Vosges ne l'est plus au-delà.

D'ailleurs, cette campagne a un but bien

précis. Le gouvernement allemand, qui redoutait de voir les Alsaciens Lorrains émigrer en foule à Nancy, lors des fêtes, cherche à les intimider.

A cet effet, non content de représenter les fêtes de Nancy comme de véritables bacchanales chauvines, il laisse entendre aux annexés qu'il en aura à cœur d'entre eux qui auront l'audace de se rendre à Nancy.

Certains journaux allant même au-delà de leurs instructions agitent le spectre du rétablissement des passeports.

Il est probable que ces procédés seront appréciés en Alsace-Lorraine et ailleurs comme ils méritent de l'être.

LES ANARCHISTES

Préparation de nouveaux attentats

Paris, 21 mai.

La *Cocarde* assure, et nous lui laissons l'entière responsabilité de cette nouvelle, que les anarchistes voudraient frapper un grand coup sur l'opinion publique.

Ils auraient résolu, dit-elle, en se servant à la fois de la dynamite, leur arme ordinaire et des larges conduites de gaz qui courent sous les rues de la capitale, de faire sauter un égout dans un des quartiers riches de Paris.

Enfin, fait le plus grave de tous, ajoute la *Cocarde*, ce plan criminel aurait eu un commencement d'exécution. Une tentative aurait été faite et n'aurait échoué que par la maladresse d'un exécutant.

Explosion dans une fabrique de dynamite

Dix-neuf Victimes

Bilbao, 21 mai.

Une explosion s'est produite à six heures dans une fabrique de dynamite à Galdacano, et a causé la mort de 19 personnes.

La détonation a été entendue à quatre lieues.

Il s'est passé des scènes déchirantes. Une femme cherchant son mari n'a retrouvé que sa tête.

L'explosion a été causée par deux caisses de nitro-glycérine. Mais on ignore comment elle s'est produite.

Deux ouvriers qui avaient été congédiés hier ont été arrêtés.

Madrid, 21 mai.

Voici des détails sur l'explosion qui a eu lieu à la fabrique de dynamite de Galdacano.

La panique a été indescriptible, et une grande épouvante qui subsiste encore s'est produite bientôt après la catastrophe.

Des scènes déchirantes ont eu lieu à la reconnaissance des victimes par leurs parents. On a retrouvé dans les décombres un malheureux à qui il ne reste plus que le tronc; les jambes et les bras ont été projetés au loin.

On croit que ce sinistre est dû à la malveillance et que, ainsi que je vous l'ai annoncé ce matin, les auteurs de l'attentat seraient deux ouvriers récemment renvoyés.

Le directeur de la fabrique a été mis en état d'arrestation.

DEUX GRANDS INCENDIES A PARIS

Paris, 21 mai.

La journée d'hier a été marquée par deux incendies considérables. Le premier s'est déclaré à neuf heures du soir dans les ateliers de MM. Legal et C^{ie}, mécaniciens-modéleurs, quai de Jemmapes et rue des Trois-Couronnes. L'établissement a été détruit et un pompier a été assez gravement blessé. Le bruit court que la malveillance ne serait pas étrangère à ce sinistre.

Il était près d'une heure du matin, et l'on était à peu près maître de ce premier incendie, lorsque tout à coup on s'est aperçu qu'une grande clarté embrasait le ciel dans la direction de la gare de Lyon. Le feu venait, en effet, de se déclarer dans l'immense rectangle formé par le passage Gathois, le passage Raguinot, la rue de Châlons et l'avenue Daumesnil.

Le feu a pris dans le passage Gathois, chez M. Vaur, fabricant de tonneaux, et s'est propagé avec une rapidité foudroyante chez M. Chaussonnerie, marchand de bois de placage. Alimenté par une énorme quantité de bois sec, le feu s'étendit bientôt aux hangars, qui renfermaient des quantités considérables de marchandises. En moins d'une demi-heure, plus de 4,000 mètres carrés étaient la proie des flammes.

Dans le passage Gathois, la panique était épouvantable. Les locataires, affolés, se sauvaient dans la rue en emportant leurs objets les plus précieux. On jetait en toute hâte les meubles par les fenêtres; des hommes et des femmes, à peine vêtus, criaient et couraient de tous côtés.

Bientôt les pompiers arrivèrent. Ils procédèrent immédiatement au sauvetage des personnes qui occupaient les immeubles incendiés.

Une femme s'est jetée par la fenêtre d'un deuxième étage. Les personnes qui se trouvaient au bas de la maison l'ont reçue dans leurs bras. Elle ne s'est fait dans sa chute que des contusions sans gravité.

Peu à peu, toutes les pompes de Paris arrivent à toute vitesse. Le feu continue à prendre une extension effrayante. Bientôt le passage Raguinot est atteint par les flammes. L'incendie menace de se propager aux écuries et aux greniers de la gare de Lyon, qui sont situés derrière le chantier de M. Chaussonnerie. Les écuries renferment des chevaux. On ouvre les portes, et les pauvres bêtes se sauvent alors dans toutes les directions.

Tout le quartier présente un aspect indescriptible. L'avenue Daumesnil est envahie par une foule que maintiennent difficilement les agents des douzième et onzième arrondissements. Tout le long de la chaussée se trouvent les mobiliers démantelés à la hâte, sur lesquels veillent leurs propriétaires à peine vêtus.

Dans la rue de Châlons, une compagnie du 115^e régiment de ligne stationne en face du passage Raguinot.

Enfin, vers trois heures et demie, l'incendie est circonscrit et l'on peut ap-

proximativement, se rendre compte des dégâts. Les maisons du passage Raguinot n'ont pas trop souffert, sauf les immeubles portant les nos 5 et 7, attenants au chantier de M. Chaussonnerie. C'est de dernier qui a le plus souffert. Les dégâts représentent une valeur de 600,000 francs, dont 450,000 sont couverts par une assurance.

A quatre heures du matin, les pompiers sont absolument maîtres du feu.

Tout l'immense chantier de bois, 4,000 mètres carrés, a été détruit. Six maisons du passage Gathois, sont fortement atteintes.

Une foule considérable stationne toujours sur le lieu du sinistre.

Comme pour l'incendie de la rue des Trois-Couronnes, on se demande si celui-ci n'est pas dû à la malveillance.

A la première nouvelle, M. Goujon, sénateur de l'Ain, maire du XII^e arrondissement, s'est rendu rue de Châlons et a organisé les premiers secours.

On ne signale aucun accident de personne.

Dépêches Diverses

L'AFFAIRE DU PANAMA

Paris, 21 mai.

Une grosse et invraisemblable nouvelle courait hier au palais.

L'affaire du Panama, affirmait-on, va enfin aboutir, et à l'appui de cette affirmation, les gens bien informés annonçaient que l'expert Flory allait déposer ces jours-ci son rapport au parquet.

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE DYNAMITÉ

Un chiffonnier, Goupy, demeurant 31, rue Alphonse, à Javel, se trouvait hier matin avenue Kléber, en train de vaquer à ses occupations. A la porte de l'immeuble portant le numéro 63, Goupy avisa une boîte à ordures qu'il se mit à fouiller. Il déplaça la boîte pour pouvoir y puiser plus à l'aise et découvrit, dans l'embrasure de la porte, une cartouche de dynamite ayant encore sa mèche.

De retour à son domicile, Goupy se rendit au bureau de M. Darmigny, commissaire de police, et y déposa l'engin, qui a été envoyé au laboratoire municipal.

Or, l'on sait que le procureur général demeure au numéro 59 de cette avenue.

L'individu qui a placé la bombe, après s'être trompé de porte, a dû être dérangé au moment où il allait mettre le feu à la mèche.

Une enquête est ouverte.

VOL DE DYNAMITE

La préfecture de police a reçu hier un avis l'informant qu'un vol très important de dynamite avait été commis aux environs d'Epinau-sur-Orge, dans une carrière située près de Soisy-sous-Etiolles.

UN INCIDENT

Toulon, 21 mai.

Le 111^e de ligne, rangé devant la caserne, revenait de prendre son drapeau, ainsi que ceux du 113^e territorial et du 31^e mixte, déposés provisoirement chez le lieutenant-colonel pendant un congé du colonel.

Après le salut aux drapeaux, le colonel Cardot s'étant aperçu que dans la foule des personnes présentes se trouvaient des dévoués, s'est tourné vers elles et, sévèrement, à haute voix, pour être entendu de tous, s'est écrié :

« Je remercie les personnes qui viennent de se découvrir devant le drapeau de la France, pour lequel nous sommes prêts, mes soldats et moi, à verser notre sang, mais je blâme les indifférents qui sont restés couverts devant l'emblème de la patrie. »

Ces paroles ont été applaudies frénétiquement et soulignées par les cris de : « Vive la France ! Vive le colonel ! »

L'ESPION ORIGLIO

Toulon, 21 mai.

L'espion italien Origlio avait interjeté appel du jugement rendu le 28 avril, par le tribunal correctionnel de Toulon, le condamnant à quatre ans de prison, mille francs d'amende et aux frais.

Origlio a été condamné au maximum de la peine : cinq ans de prison, cinq mille francs d'amende et aux frais.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Villefranche. — Le calayre d'un nommé Jean-Claude Chardonnat, âgé de 75 ans, célibataire, a été trouvé dans un champ sur le territoire de la commune de Charnay.

Le médecin qui fut appelé a constaté que la mort de ce malheureux était due à une ataxie apoplexique. Après les formalités légales, le corps a été inhumé par les soins de la famille.

Beaujeu. — Imprudence. — Des bergers ayant par imprudence allumé quelques genêts sur la montagne de « Gonty » le feu en peu de temps prit des proportions inquiétantes et s'étendant sur un grand espace menaçait un bois de sapin situé à proximité.

Heureusement quelques personnes dévouées armées de pelles et de pioches arrêtaient à temps les progrès du feu.

Tarare. — Société des Sciences naturelles de Tarare. — Aujourd'hui dimanche, excursion mensuelle dans la vallée de Joux; départ du Viaduc à une heure précise du soir.

La réunion de quinzaine aura lieu demain lundi à 8 heures.

Ordre du jour : M. Dournier, suite de l'anthropologie ; M. Prothière, étymologie de quelques noms scientifiques ; M. Chevalier, suite de l'organographie des fleurs.

Spectacle. — Aujourd'hui dimanche, salle Denave, deuxième représentation de *Si j'étais Roi*.

Neuville-sur-Saône. — Funérailles. — Jeudi ont eu lieu les funérailles civiles du citoyen Raymant, maire de Saint-Romain-Mont-Oir depuis 15 ans.

Quatre cent personnes accompagnant à sa dernière demeure cet homme de bien, dévoué républicain.

Sur sa tombe, le citoyen Fouilloux a rappelé en termes chaleureux et éloquentes le début de la vie active et les luttes de ce vaillant citoyen.

Les citoyens Christophe et Nesme rappellent ensuite le rôle que Raymant joua dans la lutte de la libre-pensée contre le cléricalisme.

Une quête faite à la sortie du cimetière a produit la somme de 26 fr. 05, versée au trésorier du groupe « Ni Dieu ni prêtres ».

Brindas. — Concert-tombola et fête de gymnastique. — Aujourd'hui dimanche, la charmante localité de Brindas sera en fête : la fanfare de Brindas a, en effet, organisé un grand concert-tombola et une

fête de gymnastique avec le concours de l'Alsace-Lorraine, société de gymnastique de Lyon, et des fanfares de Graponne, Courzieu, Saint-Laurent-d'Agnay, Francheville-le-Haut, Vaugneray.

A midi, réception des sociétés au hameau du Pont-de-Chabrol; à midi et demi, défilé; à une heure, vue d'honneur sur la place publique; à deux heures, grand concert (prix d'entrée : 0 fr. 50).

A cinq heures et demie, morceau d'ensemble exécuté par toutes les fanfares réunies, sur la place publique.

A six heures, tirage de la tombola, dont les lots pourront être réclamés jusqu'au 22 juin.

A neuf heures, grand bal public, ascension d'un superbe ballon, brillant feu d'artifice.

Voilà un programme qui attirera certainement un grand nombre d'étrangers et surtout de Lyonnais à Brindas : tous sont assurés d'y trouver le meilleur accueil.

Givors. — Punch démocratique. — Le comité de propagande républicaine a l'honneur d'informer la population républicaine de Givors qu'en l'honneur du succès obtenu par la République dans les élections municipales, un punch fraternel aura lieu avec le concours de la nouvelle municipalité, aujourd'hui dimanche à 3 heures du soir, rue de Lyon, 23, café du Cercle. Salle d'ombrage.

Nous prions instamment nos amis de venir nombreux prendre part à cette modeste manifestation où, par des causeries et par des chansons, nous célébrerons la victoire de la République sur ses ennemis.

DRÔME

Valence. — Conseil municipal. — La séance est ouverte à 8 heures 1/4 du soir, on procède à l'élection du secrétaire. M. Ollagnier est nommé. Nomination des délégués au conseil. Commission administrative et de l'hygiène, sont élus : MM. Roux, Crumière, Mirabel-Chambaud, Chaix.

Commissions diverses, fêtes, travaux publics : MM. Mirabel-Chambaud, Crumière, Huguier, Joulie, Ollagnier, Guichard, Tournel. Ensuite, on nomme les commissions suivantes : chemins vicinaux, gaz, marché, théâtre, eaux des fontaines publiques, etc.

Gaîté Valentignoise. — Nous apprenons que la Gaîté Valentignoise a décidé la création d'un conseil de direction pris parmi ses membres honoraires. Dans sa dernière réunion générale elle a nommé MM. Barthélemy Roux, fabricant de bijouterie; Arthur Bodeau, négociant en vins; Gardin, chef de bureau à la préfecture, et Alexandre Souffle, négociant en nouveautés, membres du dit conseil.

Nous applaudissons au choix fait par cette société.

Courses à pied. — Une course est organisée par des jeunes gens de Bourg-les-Valence pour aujourd'hui dimanche, à 4 h. de l'après-midi.

Le départ aura lieu du Pont de Valence. Les coureurs devront faire 40 kilomètres en passant par Saint-Pérey, Cornas, Mauver, Tournon, Tain, Pont-de-l'Isère, Bourg-les-Valence. Les prix sont de : 25 francs le premier, 15 fr. le second, 10 fr. le troisième, 5 fr. le quatrième.

Bonne chance à nos jeunes coureurs.

Etat-civil. — Mariages : Gustave Gauthier, employé de commerce, et Lucie Evêque, sans profession.

Décès : Félicie Chaix, épouse de Cyprien Bathal, concierge, 46 ans; Henri Berne, 2 ans; Julie Canson, veuve de Louis Bravet, rentière, 72 ans; Marie Garby, journalière, célibataire, 63 ans; Pauline Daumas, rentière, 60 ans; Alexandre Ravoux, 3 mois.

Le concert de la Philharmonique. — La salle du théâtre était littéralement bondée dès huit heures hier soir. La société la Philharmonique donnait un de ses agréables concerts, grâce à l'excellent directeur, M. Delarocqua, le tout était très bien organisé. Aussi chacun a eu sa part de succès, Mlle Oberty, M. Fourrés, Mlle Beaux ont été bissées et rappelés, M. Couppin, à remarquer un excellent vaudeville, *Jobin et Yvette*, très bien interprété par Mlle Beaux et M. Debellu, ancien artiste qui a montré un réel talent.

Concert de famille. — Dimanche 22 mai, à 8 heures du soir, aura lieu dans la salle du café des Colonnas, un concert organisé par des amateurs valentinois. Ces soirées sont à la fois de famille et attirent chaque fois un public qui est certain de passer une bonne soirée.

Crest. — Conseil municipal. — Le conseil est convoqué pour aujourd'hui dimanche, à deux heures du soir, pour la continuation de la session de mai. Nous tenons à faire connaître aux électeurs républicains de Crest, combien la satisfaction a été grande dans le camp réactionnaire. C'est-à-dire que le succès des grises. Les journaux de leur bord s'en donnent à cœur-joie. Il n'y a qu'à voir *Le Messager de Valence*, *Le Père La Trique*, de Grenoble (édition de la Drôme), et enfin *Le Progrès de Lyon*. Chacun sait la division qui a semé cette dernière fiente dans le parti républicain. Tout ce qui n'est pas financier, est impitoyablement jeté au panier.

On comprend l'empressement qu'elle a mise à annoncer la nouvelle municipalité ainsi que son conseil, pour de bons républicains !!! Trop catholiques, hélas !!! — Heureusement que les républicains sincères sont renseignés à ce sujet.

ISERE

Valence. — Ça commence bien. — M. le maire de Valence, à peine arrivé au pouvoir, s'est signalé par un acte que nous laisserons à l'opinion publique le soin de qualifier, par la révocation d'un fonctionnaire municipal, le citoyen Vaganay, employé depuis 12 ans aux abattoirs, qui n'a jamais encouru le moindre reproche dans son service et dont la vie tout entière est un modèle de patriotisme, d'honnêteté et d'abnégation.

Voilà un homme qui depuis quarante ans s'est consacré tout entier à la classe laborieuse, qui a payé de son temps, de sa personne, de ses deniers, que l'estime de ses concitoyens a mis à la tête de plusieurs corporations ouvrières, président de la société des anciens compagnons réunis, président de la société de secours mutuels des arts et métiers, président de l'association des présidents de toutes les sociétés de secours mutuels de Valence, ancien conseiller municipal, qui a toujours pensé aux autres plus qu'à lui-même, qui mériterait la reconnaissance publique; et c'est lui que le chef d'une municipalité ouvrière frappe le premier!

S'attaquer à un vieillard de 65 ans, dont le modeste emploi devait être sacré, comme la retraite accordée à un brave, à un vieux soldat, mutilé.

Quel héroïsme! Quelle grandeur d'âme! Et il ne se trouve personne dans la classe ouvrière pour pousser un cri d'indignation, pour prendre en mains la cause de ce vieux serviteur du peuple, de cet ami dévoué de tous les malheureux et le parti ouvrier de Valence acceptera la responsabilité de cet acte inqualifiable!

C'est un des signes qu'on a touché, un des plus intimes, des plus estimés parmi les meilleurs et il s'associera par son silence à cet acte-là! Nous ne pouvons le croire.

Certes, la démocratie valentinoise serait tombée bien bas si elle laissait ainsi sacrifier

ceux à qui elle doit tant; il faudrait désespérer de sa loyauté et de sa générosité, proclamer qu'elle n'est qu'une misère, un glorieux invalide de ses luttes, un vieillard dont les derniers jours devaient être garantis contre l'infortune, et devaient être entourés de l'estime et de la protection de tout homme de cœur.

Nous excusons dans l'ardeur de la mêlée, et au fort des luttes politiques, tous les écarts, et même bien des violences. Mais, après le succès, venir de sang-froid étranger un vieillard, condamner à l'hôpital un serviteur dévoué que jadis on aurait nourri aux frais de l'Etat, c'est jeter un défi trop audacieux à l'opinion publique.

De semblables mesures soulèvent la protestation unanime de tous les honnêtes gens sans opinion de parti, et ce n'est pas pour faire ces besognes-là que le peuple a nommé M. Jouffray.

Il a nommé un maire et non un exécuteur des basses œuvres.

Elections. — On se rappelle encore la pitoyable attitude de M. Jouffray pendant la période électorale. On s'étonnait même du silence de l'organe du journal lyonnais qui lui est dévoué.

On mande de Montpellier que le juge d'instruction a interrogé hier, à la maison centrale, la femme Rullière, l'ancienne maîtresse de Ravachol, qui va être transférée à Montbrison pour être confrontée avec ce dernier.

Il a également entendu M. Clair, employé dans le magasin de chaussures de la rue de Roanne, qui fait face à la maison des dames Marcon, lequel avait déjà été entendu dans l'instruction de la rue de Roanne.

M. Clair a connu Ravachol et il a travaillé à Saint-Chamond dans une fabrique de lacets située non loin de la teinturerie où Ravachol était occupé.

Le soir du crime, M. Clair a fermé son magasin très tard et il n'a rien vu d'anormal. Sa déposition n'a, par conséquent, aucune importance.

Enfin, M. Rageys a reçu les dépositions de trois jeunes gens qui ont passé près de l'habitation des dames Marcon le soir du 27 juillet et ont aperçu des individus rôder autour.

Ces jeunes gens ne se rappellent qu'imparfaitement le physique de ces personnes et ils ne sauraient par conséquent les reconnaître.

A quatre heures, ce soir, M. Rageys s'est encore transporté à la maison d'arrêt de Bellevue, en compagnie de trois témoins.

C'est d'abord le sieur Clair, dont il est question ci-dessus et qui a vu, le soir du 27 juillet 1891, une femme se promener devant le magasin des dames Marcon.

Cet individu doit être confronté avec Mariette Soubert et appelé à dire s'il la reconnaît pour être la dame qu'il a vu se promener rue de Roanne, le soir de l'assassinat des dames Marcon.

Les deux autres témoins emmenés à la prison sont les jeunes Chaudier et Dumas.

Ces deux jeunes gens, dont les parents habitent près du magasin des dames Marcon, avaient l'habitude, chaque soir, en compagnie d'un de leurs camarades qui a été entendu déjà, de faire des niches aux dames Marcon. Ils attendaient que le magasin fût fermé pour aller frapper à la devanture et, ensuite, ils se dissimulaient dans l'enceinte d'une allée, tandis que M^{me} Marcon sortait et se mettait fort en colère contre ces espions.

Le soir du 27 juillet 1891, ils ne manquèrent pas de faire leur manège; mais au lieu de voir sortir, comme d'habitude, la dame Marcon, ils aperçurent un individu qui se mit à leur poursuite et les menaça de les frapper.

Appelés à donner le signal de cet individu, ils ont répondu que c'était un homme assez grand, à figure mince. Ces renseignements sont assez vagues. Cependant, ces jeunes gens vont être confrontés avec Ravachol.

Nous ferons connaître les résultats de ces diverses confrontations.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 21 mai 4 heures soir :

Hauteur du baromètre : 764. — Température, + 19. — Direction du vent : N.-O. — Maximum de température des 24 heures : + 19.0. — Minimum de température des 24 heures : + 12.

Situation générale. — La dépression de la mer du Nord a refoulé au 20. On continue les pressions supérieures à 765. Les vents d'Ouest sont très forts en Irlande et assez forts sur la Manche où les vagues continuent. Le temps est toujours nuageux dans les autres régions et la température reste normale, mais une nouvelle perturbation magnétique est signalée à Clermont.

Dernière heure. — On signale une hausse sur l'Angleterre : elle atteint 6 millim. à Mullaghmore. Le baromètre baisse au contraire dans toute la France, 2 à Nantes, 3 à Biarritz, 4 à Nice. Les hauteurs descendent à 760 à Nice, 770 à Bordeaux.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, température normale, vent d'entre S.-O. et N.-O.

C'est aujourd'hui, à deux heures, qu'ont lieu les courses de Bonneterie. Elles seront très intéressantes; nous recommandons spécialement à nos lecteurs le prix des Veneurs et la course de poneys au trot attelé où la plupart des chevaux appartiennent à des entraîneurs lyonnais.

Voici les pronostics de l'Echo de Lyon :

Prix des Veneurs : Sans-Famille.

Prix des Poneys : Damoclès ou Crépu.

Prix du Steeple-chase : Le Cosaque.

Prix des Marchandises : Cascadeuse ou Ma Souveraine.

Prix du Dînant : Roi-des-Prés.

On nous annonce aussi que les sportsmen trouveront d'excellents déjeuners, installés sous les ombrages de Bonneterie par M. Maderni. Le prix en est de 6 francs tout compris.

Nous rappelons au public lyonnais que c'est aujourd'hui dimanche, à deux heures de l'après-midi, qu'aura lieu dans l'établissement des Folies-Bergère, avenue de Noailles, un grand assaut d'armes au bénéfice des Petites filles des Soldats et des pauvres de la ville, avec le gracieux concours de Madame Marini et de la Société de Joinville-le-Pont.

Le Caveau lyonnais : Brillante soirée hier, organisée dans les salons de l'Hôtel de l'Europe par les membres du Caveau lyonnais en l'honneur de MM. Boudouresque et Pradels, venus, comme on le sait, à Lyon pour assister à la fête de la chanson.

Naturellement les excellents artistes ont été les héros de la soirée; de très vifs applaudissements ont accueilli M. Laurent-Chat, membre du caveau, quand il les a présentés aux nombreux auditeurs qui se pressaient dans la salle.

Au cours de la réception, les membres du caveau ont chanté de fort jolis morceaux et de délicieux monologues, dont beaucoup de leur composition avec un goût et un art consommés.

Parmi eux, MM. Xavier Privat, Lumière, Sibert, Renard, Mermillon, etc. Avant de se séparer, M. Boudouresque a chanté d'une voix magistrale qui ne sait pas vieillir, *Les Tauxaux*, et, à l'usage de la dire, remporté un succès de plus.

La réception s'est terminée à 11 heures et les assistants se sont séparés en se donnant rendez-vous pour le lendemain au Grand-Théâtre.

rendez-vous pour le lendemain au Grand-Théâtre.

Au Grand-Théâtre :

Ce n'est pas seulement avec les basses profondes et avec les ténors qui chantent *Tannhäuser* que l'émiment M. Poncet est en difficultés pécuniaires et entame des procès, c'est encore avec le corps du « balai ».

Hier matin, en effet, il était appelé devant la justice de paix du troisième canton à la requête de deux malheureux garçons de peine du théâtre, auxquels il avait refusé de payer leurs appointements. On sait qu'à la suite de ces temps d'élections que nous venons de traverser, la façade du Grand-Théâtre était toute bariolée d'affiches multicolores. Il s'agissait de faire la toilette de cette façade, et les deux employés étaient venus demander à leur directeur les outils nécessaires, brosses, éponges, etc., pour procéder à cette opération.

M. Poncet avait répondu par une fin de non-recevoir, voulait que les instruments en question fussent fournis par ceux qui devaient s'en servir, et finalement avait signifié leur congé sans indemnité aux deux pauvres diables, dont les émoluments n'étaient vraiment pas suffisants pour qu'ils pussent s'offrir ce luxe.

Le juge de paix a condamné M. Poncet à payer une légitime indemnité aux deux employés.

C'est égal, il se fait une belle consommation de papier timbré au Grand-Théâtre ! La neuvième muse, qui manque au fronton, pourrait être remplacée à bon droit par une statue de la procédure.

L'Exposition de photographie :

Une exposition de photographie se tient en ce moment à Paris.

Plusieurs photographes lyonnais ont envoyé de fort jolies collections de portraits.

Parmi eux se trouve M. Belliard, dont les superbes photographies ont excité une vive admiration. Tous les journaux parisiens louent sans réserves notre compatriote, à qui ils prédisent les plus hautes récompenses, car les portraits qu'il a envoyés sont absolument remarquables et peuvent rivaliser avec ceux des maîtres de la capitale.

Le doyen des maires de France va décidément défrayer la chronique aussi longtemps que le dernier survivant de Trafalgar ou le dernier médaillé de Sainte-Hélène.

Le Midi, qui ne se refuse rien, croyait posséder, dans le département du Var, le doyen en question. Il paraît que le fait est inexact.

Le doyen des maires de France — sera-ce bien le véritable ? — est M. Trancart, maire de Moliens-Vidame (Somme).

M. Trancart, né en 1801, est par conséquent âgé de quatre-vingt-onze ans.

Depuis l'année 1839, il exerce les fonctions de maire à Moliens, et dimanche dernier il a été réélu à l'unanimité des suffrages.

Nous avons à signaler l'apparition dans notre ville d'un nouveau journal bi-hebdomadaire illustré, *Le Mondain*, de Marseille. A la fois satirique, mondain, théâtral et financier, cet organe semble devoir rencontrer à Lyon un succès que n'ont pas démenti douze ans de publication, et c'est de tout cœur que nous souhaitons à notre confrère la bienvenue parmi nous.

LA GRÈVE DU GAZ

Les demandes de renseignements continuent à affluer au siège du comité de la grève, 43, rue Saint-Pierre qui se tient tous les soirs en permanence de sept heures à neuf heures, à la disposition des intéressés.

Chaque jour de nouveaux becs de gaz s'éteignent et sont remplacés par des lampes dont le pouvoir éclairant le dispute à la coquetterie. Les Grévistes sont enchantés de cette guerre économique qui leur procure une lumière dont la pureté laisse bien loin derrière elle celle du gaz, en même temps qu'elle réalise un bénéfice immédiat.

L'entraînement devient général, beaucoup attendaient ce que ferait le voisin, mais aujourd'hui personne ne veut rester en arrière et nous citerons certains quartiers, notamment la rue Royale, la place de la Croix-Rouge, la rue Saint-Jean et bien d'autres encore où le gaz a à peu près totalement disparu.

Nous rappelons que c'est demain lundi, à 8 heures 1/2 du soir, que le comité du 1^{er} arrondissement donnera sa deuxième conférence publique et contradictoire dans la grande salle de la brasserie Croix-Paquet, rue Vieille-Monnaie, 32; la salle est entièrement éclairée au pétrole, une exposition d'appareils d'éclairage et de chauffage aura lieu en même temps. MM. les conseillers municipaux, ainsi que MM. les actionnaires et administrateurs de la compagnie du gaz sont spécialement invités à y assister.

M. Fournier dont la première conférence a obtenu un légitime succès traitera : Des droits et devoirs de la compagnie envers la ville et les particuliers, et des différentes interprétations des cahiers des charges.

Incendie passage de l'Hôtel-Dieu

Hier matin, à neuf heures et quart, MM. Vaganay, graveur, Aucagne, bijoutier et Tilière, chocoletier, s'aperçurent qu'une épaisse fumée s'échappait d'une fenêtre du deuxième étage du passage de l'Hôtel-Dieu.

Le gardien prévint aussitôt un sous-brigadier des gardiens de la paix du poste voisin, qui de l'Hôtel-Dieu.

Celui-ci vint immédiatement à la salle des dépêches de l'Echo de Lyon, d'où il téléphona au Dépôt central des pompes, rue Molère.

Quelques minutes plus tard, les pompiers, sous les ordres de l'adjudant Vivier, amenant avec eux une pompe à bras et quelques longueurs de tuyaux, se mettaient au travail.

A ce moment, les flammes léchaient le plafond vitré du passage.

L'adjudant Vivier, remplaçant le commandant Rangé, en permission, grimpa à l'aide de la « Lyonnaise » pour adapter un boyau au balcon de l'appartement incendié.

Dans ce travail périlleux, l'adjudant Vivier a fait preuve d'un grand courage.

Dès ce moment, on inonda le foyer de l'incendie et une heure après, tout danger avait disparu.

La pompe à vapeur n'avait pas même été mise en batterie.

Les pompiers, dans l'attaque du feu, ont bien exécuté les commandements, contrainant ainsi à la prompt extinction de l'incendie.

Et c'est grâce à leur intervention qu'on a pu préserver l'étage inférieur et conséquemment le rez-de-chaussée, le magasin de bijouterie « Au Canon d'Or ».

L'appartement incendié est occupé par

M. Benevolo, opticien, rue de la République, 46.

Il avait installé là son atelier de réparation et de poinçonnage. Il y avait dans cette pièce des machines de précision et un stock de marchandises d'une certaine valeur qui ont été la proie des flammes.

De ce fait, les pertes sont très élevées, mais il est utile d'attendre le rapport des experts de la compagnie d'assurances.

Néanmoins, on peut évaluer approximativement à 40,000 fr. le chiffre des dégâts.

Quant à la cause de l'incendie, elle est purement accidentelle.

On suppose qu'un charbon d'une forge portative sera tombé sur le plancher, communiquant ainsi le feu à des caisses d'appareils.

Au moment où le feu s'est déclaré, l'ouvrier de M. Benevolo s'était absenté pour faire une course, c'est dans cet intervalle que l'incendie s'est propagé.

Nous avons remarqué sur les lieux MM. Gaillat, maire ; Clermont, conseiller municipal ; Rostaing, secrétaire général ; Cordier, secrétaire de la mairie ; Pohl, commissaire de police du quartier ; Rojon, secrétaire du procureur de la République, etc., etc.

Le service d'ordre était fait par des gardiens de la paix des postes de l'Hôtel-Dieu et des Célestins, sous les ordres d'un adjudant.

FÊTES ET RÉUNIONS D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Causerie sur la Chanson, par Octave Pradels. — M. Boudouresque, de l'Opéra, prêter son gracieux concours.

Arènes lyonnaises, rue Cité Tête-d'Or. — A 8 heures, courses de taureaux.

Courses de Bonneterie. — Hippodrome de Bonneterie, à 2 heures.

Folies-Bergère. — A 2 heures assaut d'armes au profit de l'œuvre des petites filles des soldats et des pauvres de Lyon.

Société fraternelle des anciens combattants du canton de Crémieu (Isère). — Fête annuelle avec concours de la société philharmonique. — Banquet, courses vélocipédiques, conférences.

Union lyonnaise, société de tir et de gymnastique. — A 1 h. 1/2 sortie, marche à Caluire.

L'Avenir de Lyon. — A 7 heures du soir 9^e grand bal annuel aux Folies-Bergère.

Festival de gymnastique à l'Arbresle. — Fête de gymnastique, bal public.

L'Avenir d'Oullins. — Continuation du concours public de tir.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — Concert-bal annuel à 2 heures, brasserie de l'Horloge, 145.

Groupe rationaliste de la morale positive. — Conférence anti-cléricale, suivie d'une tombola, à 2 heures du soir, rue Tête-d'Or, 14. Inauguration du nouveau local.

Herborisation publique. — M. Girard dirigera une herborisation à Ambérieu. Rendez-vous à 7 heures gare des Brotteaux.

Vogue des tapis à la Croix-Rouge.

L'Avant-Garde. — Société de gymnastique et de tir. Réunion à 9 heures des sociétaires se rendant à l'Arbresle.

Touristes lyonnais. — Sortie sur l'Arbresle; réunion générale à 11 heures, place des Terreaux.

La Française de Lyon. — Départ à 9 heures pour le festival de l'Arbresle.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 22 Mai, 143^e jour de l'année.

Nouvelle lune le 26; premier quartier le 2. Soleil : lever, 4 h. 12; coucher, 7 h. 42.

Chute mortelle. — Le sieur Amable Massebois, 34 ans, ouvrier maçon, demeurant à Bron, était employé à la construction d'un mur de la propriété Camus, route de Genas.

L'ouvrier qui se trouvait à peine à cinq mètres d'élévation, pris d'un étourdissement sans doute, est tombé et s'est tué net.

Un médecin appelé aussitôt, ne put que constater le décès. M. Faure, maître-maçon, à Vaulx-en-Velin, patron du défunct s'est chargé des funérailles.

Vol d'un tricycle. — Avant-hier, à six heures du soir, un jeune homme, disant habiter Vaulx-en-Velin, louait pour une heure, un tricycle chez M. Baur, gérant de la maison Ingold, avenue de Saxe, 80.

Comme garantie, le vélocipède déposait une somme de 15 francs, mais depuis il n'a pas reparu.

D'une première enquête, il appert que le nom donné par l'escroc n'existe pas à Vaulx-en-Velin.

La machine, d'une valeur de 350 francs, porte le n^o 59 et la lettre D. La plaque d'identité contient l'inscription, 147, Ingold-Lyon.

Accident du travail. — Un grave accident s'est produit hier à trois heures de l'après-midi dans un chantier de la rue Bécheweil.

Un ouvrier maçon d'origine italienne employé à la construction de la maison, M. François Bertillet, 41 ans, rue Marignan, 42, faisait mouvoir une pierre de taille, lorsqu'en voulant dresser le bloc, une cale en bois manqua, et Bertillet eut la jambe prise sous la pierre et gravement fracturée.

On l'a amené aussitôt à l'Hôtel-Dieu où il a été admis vu son état.

Un spécialiste. — On a arrêté hier, un sieur Jacques Rochet, 47 ans, ancien garçon boucher, rue Duguesclin, 222, pour vol de 17 kilos de pain sur la voiture d'un boi-langer, rue de la République.

De nombreux vols analogues sont reprochés à l'inculpé qui vit exclusivement du produit de la vente du pain volé dans ces conditions, dans les petites charrettes des boulangers en station devant la porte des clients.

Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte de pains dissimulés dans une malle et d'une quantité d'objets de toute sorte et d'outils suspects.

Au moment de son arrestation Rochet avait sur lui une somme de 21 francs, ce n'est donc pas la misère qui l'a poussé à voler du pain.

Tombé d'un échafaudage. — M. Bertrand, ouvrier charpentier, âgé de 50 ans, travaillant hier, chez M. Migot, avenue du Château, à la réparation de la toiture de la maison, lorsque vers 3 heures, M. Bertrand sentit que l'échafaudage sur lequel il se trouvait n'était pas bien assujéti.

Il voulut alors le réparer, mais il était trop tard, une planche fit bascule et le malheureux en tombant se fractura trois côtes. Il a été conduit à son domicile, rue Canne, 10, où M. le docteur Cartier lui a donné les premiers soins, après quoi, son état ayant été jugé grave, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Cadavre dans la Saône. — Hier matin, à 11 heures, on a retiré de la Saône, près du pont du Palais-de-Justice, le cadavre d'un individu âgé d'une quarantaine d'années.

On pense que c'est le même individu qui s'est jeté dans la Saône, à cet endroit, il y a quatre ou cinq jours, à 1 heure du matin. Il était vêtu d'un pantalon et d'un gilet

noir, chemise en coton blanc, cravate en soie noire, tricot, chaussettes blanches en coton, brodequins à lacets.

Vol avec effraction. — M. Béraud, fabricant de chaussures, rue Bellecombe, 77, a déclaré au chef du poste des Châpennes que la nuit dernière, des malfaiteurs inconnus ont pénétré à l'aide d'effraction dans son magasin.

Ils ont essayé de fracturer le coffre-fort, ainsi qu'en témoignent les nombreuses pesées relevées sur la porte, mais n'ayant pu réussir, ils se sont emparés d'une paire de bottines de 12 fr.

M. Gratta, commissaire de police de Villeurbanne, est saisi de l'affaire.

Querelle. — Hier soir, à 4 heures, un rassemblement a été occasionné rue de Pazzi par MM. B. B..., employé, et L. C..., représentant de commerce, lesquels, à la suite d'une discussion pour affaire d'intérêt, s'étaient livrés à des voies de fait réciproques.

M. B... portait à la tête une blessure assez grave, qui a nécessité l'intervention d'un médecin.

Chat enragé. — Le gardien Mercier a abattu à coups de sabre, un chat qui s'était réfugié rue des Fossés-de-Trion. L'animal qui ne mangeait pas depuis quelques temps présentait tous les symptômes de la rage.

Son cadavre a été transporté à l'école vétérinaire.

Alcazar de Fontaines-sur-Saône. — Aujourd'hui, grande fête à l'Alcazar de Fontaines-sur-Saône. Bal à 3 heures et à 7 heures; orchestre sous la direction de M. Reynard.

Tramway de Neuville-Fontaines, quai de la Pêcherie.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche, 5^e représentation de *Monsieur chasse!* (le grand succès du Palais-Royal) pièce nouvelle en 5 actes, de M. G. Feydeau.

Rideau à 8 heures 1/2.

Guérison des névralgies, rhumatismes, eczéma, maladies de la peau, anémie et autres affections du sang, par le *Dépouleur radical de l'Éléphant*, à Lyon, 6, rue Saint-Côme.

Évitez les Maladies par l'usage du *Sirof de Bochet du Serpent*, à Lyon, 32, rue Lanterne, ce désinfectant et purificateur célèbre, qui rafraîchit et purge le corps de toutes les impuretés, causes des maladies.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du 1^{er} arrondissement. 4, place Sathonay, entre-sol. — Le comité radical du 1^{er} arrondissement, au nom de ses élus, les citoyens Pétrus Vignat et Coste-Labonne et en son nom, remercie les quatre mille cent cinquante républicains qui ont répondu à son appel.

Nous sommes fiers, citoyens, de la marque de confiance que vous avez témoignée au comité cette année, comme vous l'aviez fait il y a quatre ans et s'il y a une ombre sur les derniers élections, nous le croirons à la raune de certains individus, toutes réserves et protestations sont faites et il y sera donné la suite que la situation comporte.

Villeurbanne. — Appel et remerciements aux électeurs. — Le comité central des républicains progressistes réuni en assemblée générale, café Berthier, cours Lafayette, 305 et renforcé par les délégués de divers groupes nouveaux, remercie les électeurs de la marque de confiance accordée à quatorze de ses candidats en les envoyant siéger au conseil municipal.

La démission prématurée de l'un d'eux a fourni au Comité de l'union des forces l'occasion d'annoncer le chant du triomphe. Il était cependant permis de croire qu'après leur victoire très relative, nos adversaires garderaient le silence modeste auquel les condamnaient la surprise qui les plaçait si près du Capitole.

Le Comité central estime que, pour la dignité de ses membres, il ne doit pas suivre le Comité des forces sur le terrain des polémiques et des personnalités, ainsi que ce dernier comit a tenté de le faire, sous forme de notes non signées, envoyées à la presse. Le Comité central ne veut ni envenimer, ni prolonger la discussion et s'abstiendra désormais de l'occuper.

Le Comité public de querelles qui ne font qu'éloigner les électeurs des comités et les rendre indifférents à la chose publique.

Nous devons rappeler que le citoyen Fays, socialiste, a été élu maire au bénéfice de l'âge et des citoyens Vignat et Vivant, adjoints par 12 voix sur 28 votants.

Le citoyen Lafutré, un de nos candidats, a été élu maire dans les mêmes conditions et le citoyen Berjeon adjoint, mais que tous deux obéissant à un sentiment de dignité, qui a été approuvé de tous les comités, ont aussitôt donné leur démission.

Le Comité fait un pressant appel aux électeurs partisans de sa politique et les engage à former des groupes afin d'envoyer des délégués pour se joindre au Comité central progressiste en vue des luttes futures.

Le citoyen Lafutré, tenu à la disposition des groupes qui en feront la demande.

S'adresser au siège du Comité, café Berthier, cours Lafayette, 305.

Pour le comité : Le Secrétaire, MOXIN. Le Président, DUGUET.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société de tir de Lyon. — Le 16^e concours international de la société de tir s'est ouvert, hier, au milieu d'une animation de bon augure.

Les premiers tireurs étrangers qui se sont présentés au pas de tir sont :

MM. des Ligneris, de Moulins; Huvelin, de Beaune; Froment, de Versailles; Huron, de Blois; Gugolz, de Zurich.

Ces premiers champions ont fait de belles séries, surtout aux armes de précision, et, cependant, M. Dufer, de notre ville a actuellement le meilleur tir.

De nombreuses délégations sont annoncées de tous les points de la région. Les organisateurs espèrent réunir pour les deux tirs de sections plus de trente sociétés.

Aujourd'hui, dimanche, deuxième journée du concours. Les séances de mardi et mercredi seront réservées à l'armée active qui sera représentée dans ce concours par environ 300 de ses meilleurs tireurs.

Mouches primées de la première journée : MM. des Ligneris, Bronlet, Dufer, Porrier.

M. Brachet, de Lyon a fait la première mouche du concours.

L'Éclair. — Classement au 15 mai. — Concours public : MM. Massip fils, Jean Arrivat, Blampied.

Cible Espérance, Martin, Violet.

